EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.

Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 33

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Subventions de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la **ligne budgétaire 2011** pour l'ensemble des subventions de fonctionnement alloué à des associations à caractère santé est de **13 350 euros**.

Société Française La Croix Bleue

L'association, créée en 1904 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, lutte contre l'addiction à l'alcool en apportant de l'aide et du soutien aux abstinents et à leur entourage.
Elle mène des actions de prévention contre l'alcoolisme pour aider les personnes souffrant de cette maladie à sortir de leur état de dépendance et pour favoriser leur guérison.

Le budget prévisionnel de l'association est de 4 000 euros.

Il est à noter que l'Association a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros au titre de l'année 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

Fédération des Aveugles et handicapés visuels de France Auvergne – Groupement d'Action pour l'Insertion et la Promotion des Aveugles et Amblyopes – FAF Auvergne GAIPAR

L'association, dont les statuts et les dirigeants ont été modifiés en 2010, a pour but de promouvoir des actions pour faciliter l'autonomie sociale, fonctionnelle et/ou professionnelle de la personne handicapée.
Elle agit aussi dans la défense des droits des personnes handicapés auprès des organismes compétents en les représentant.

Le budget prévisionnel de l'association est de 89 426 euros.

Il est à noter que cette association a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros au titre de l'année 2010.

La Ville a octroyé à cette association une subvention de 2 500 euros au titre des Congrès en 2011.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1500 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

Association pour le Soutien aux Épileptiques et à leur Famille -ASEF

L'association, créée en 2009, a pour but d'apporter de l'aide et du soutien aux malades et à leur entourage.
Avec l'appui de médecins spécialisés et des interventions au sein les écoles d'infirmières, l'association mène des actions médico-sociales dans les différents centres hospitaliers et, grâce aux différentes permanences assurées, ainsi que dans les écoles.
Le nombreux de contact pris avec les patients concernés est en constante augmentation.

Le budget prévisionnel de l'association est de 3 200 euros.

Il est à noter que l'Association a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros au titre de l'année 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

Association des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix d'Auvergne

L'association, créée en 1977, a pour buts le soutien , l'entraide, l'incitation à l'apprentissage d'une voix de remplacement, l'aide à la réinsertion et à la réadaptation familiale, sociale et professionnelle.
De plus, l'Association fait des interventions en milieux universitaires notamment dans les écoles d'infirmières de la région.

Le budget prévisionnel de l'association est de 34 510 euros.

Il est à noter que l'Association a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 460 euros au titre de l'année 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 460 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

Mouvement Vie Libre - La Soif d'en Sortir

L'association, créée en 1953 et reconnue d'utilité publique depuis 1963, lutte contre l'addiction à l'alcool en apportant de l'aide et du soutien aux malades et à leur entourage.
Avec l'appui de médecins spécialisés en alcoologie, l'association mène des actions médico-sociales dans les différents centres hospitaliers et, grâce aux différentes permanences assurées, le nombreux de contact pris avec les patients concernés est en constante augmentation.
De plus, l'Association Vie Libre fait des interventions en milieux scolaires dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Le budget prévisionnel de l'association est de 9200 euros.

Il est à noter que l'Association Vie Libre a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 euros au titre de l'année 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 600 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

Association Vivre Mieux sa Maladie de Verneuil - VMMV

Créée en janvier 2009, l'Association VMMV a pour buts de :
- représenter et défendre les intérêts des malades sur le plan régional,
- informer, soutenir, conseiller dans les démarches administratives les patients et leurs familles,
- améliorer la qualité des traitements, contribuer à la prévention, promouvoir et participer aux protocoles de recherches,
- création d'un comité scientifique et d'une prise en charge psychologique des malades et accompagnants.

Le budget prévisionnel de l'association est de 14 206 euros.

L'association VMMV a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 500 euros au titre de l'année 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

Prévention Routière

La Prévention Routière a pour but de mettre en œuvre toutes les mesures pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation.
Dans le cadre de ses actions d'intérêt général, la Prévention Routière a proposé à la Ville de Clermont-Ferrand de réaliser un certain nombre d'actions de sensibilisation à la conduite de ses agents circulant en voiture, en camion, en scooter.
Ainsi, depuis plusieurs années, les employés municipaux bénéficient de ces actions visant à prévenir les accidents de la circulation tant pour eux-mêmes que pour des tiers et peuvent annuellement suivre une formation adaptée à leur condition de travail

Il est à noter que la Prévention Routière a perçu une subvention affectée d'un montant de 3050 euros en 2010 reconduite au BP 2011 compte tenu de la régularité des actions accomplies par cette association notamment dans le cadre des formations à la prévention routière et des stages de conduite routière des deux roues accordés aux employés municipaux en application de la nouvelle réglementation du Code de la Route.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3000 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 mai 2011

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN